

Guerre en Ukraine : les enquêteurs de l'ONU n'ont pas observé de génocide

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 7 heures ,

Mis à jour il y a 6 heures

La relocalisation d'enfants ukrainiens dans les zones sous contrôle russe est en revanche qualifiée de «crime de guerre».

Les enquêteurs de l'ONU n'ont pas observé de génocide en Ukraine depuis l'invasion russe dans ce pays, ont-ils indiqué ce jeudi 16 mars, mais recommandent toutefois de poursuivre les études à ce sujet.

«*Nous n'avons pas constaté qu'il y ait eu un génocide en Ukraine*», a déclaré aux journalistes Erik Mose, un des trois commissaires en charge de l'enquête, soulignant toutefois «*que certains aspects peuvent soulever des questions concernant ce crime*».

Un crime de guerre

La relocalisation d'enfants ukrainiens dans les zones sous contrôle de Moscou et en Russie même constitue un «*crime de guerre*», a déclaré le groupe d'enquêteurs onusien. Ils accusent également Moscou d'avoir commis de possibles «*crimes contre l'humanité*» en Ukraine, en attaquant les infrastructures énergétiques ukrainiennes et en ayant recours à la torture.

«*Les situations qu'elle a examinées concernant le transfert et la déportation d'enfants, à l'intérieur de l'Ukraine et vers la Fédération de Russie respectivement, violent le droit international humanitaire et constituent un crime de guerre*», écrivent les enquêteurs dans leur premier rapport rédigé depuis que la Russie a lancé son offensive en Ukraine le 24 février 2022.



Le recours à la torture par les autorités russes pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Enquêteurs onusiens

Les enquêteurs accusent également Moscou d'avoir commis de possibles «*crimes contre l'humanité*». «*La Commission a constaté que les vagues d'attaques menées par les forces armées russes, à partir du 10 octobre 2022, contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes et le recours à la torture par les autorités russes pourraient constituer des crimes contre l'humanité*», indique-t-elle dans le rapport, qui recommande des enquêtes complémentaires.

La Commission a également tenté de vérifier si le bombardement et le siège de Marioupol, au sud-est de l'Ukraine, pouvaient constituer un crime contre l'humanité. Elle a toutefois conclu qu'il lui manquait des éléments pour parvenir à une telle conclusion, n'ayant pas eu accès à la région de Donetsk, où se trouve la cité portuaire assiégée des mois durant par l'armée russe avant de tomber en mai 2022. Mais la Commission recommande de poursuivre l'enquête.

Ce groupe d'enquêteurs a été créé l'an dernier par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, dont les 47 États membres devront décider début avril s'ils reconduisent ou pas leur mandat. C'est la première fois que les enquêteurs publient un rapport écrit, mais, lors d'une conférence de presse en septembre, ils avaient déjà accusé Moscou d'avoir commis un «*nombre considérable*» de crimes de guerre dans quatre régions ukrainiennes dans les premières semaines suivant l'invasion russe. Ils avaient en revanche jugé qu'il était trop tôt pour parler de crimes contre l'humanité, contrairement à ce qu'affirmaient alors des ONG et l'Ukraine.

À lire aussi

Guerre en Ukraine : les premiers blindés Français sont arrivés «sur une ligne de front»

Un soldat taïwanais porté disparu retrouvé en Chine

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

«Il m'a dit “Maman, c'est 14-18 au XXIe siècle”» : Andréas Gallozzi, Français de 22 ans, mort pour l'Ukraine 🇫🇷

